

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2341

présenté par
Mme Dubost, rapporteure thématique

ARTICLE 69

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« les mesures d’ »,

les mots :

« celles nécessaires à l’ ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.